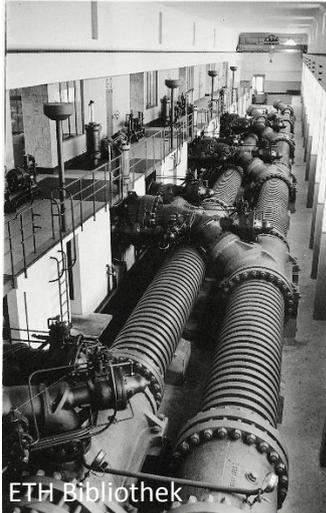


Communiqué de Presse

Date : Hérémece le 30.11.2021

Embargo : Jusqu'au début de la conférence de presse



Aménagement Dixence – Cleuson : Retour des concessions

En lien avec l'organisation du retour des concessions Dixence – Cleuson, les communautés concédantes concernées ont décidé de coordonner leur action afin d'étudier en commun ce qu'il y a lieu d'entreprendre suite à l'expiration des concessions de droit d'eau sur la Dixence, le Chenna et la Printze, le 31 décembre 2031. Dans cet esprit, elles ont constitué une société simple « Dixence Cleuson 2031 ».

L'aménagement

L'aménagement Dixence – Cleuson est composé du barrage de Cleuson, du huitième du barrage de la Grande-Dixence, de deux stations de pompage et de la centrale de production de Chandoline. Plus de 86 millions de m³ d'eau sont captés annuellement pour produire environ 380 GWh d'électricité renouvelable, hivernale et pilotable, correspondant à la consommation d'environ 120'000 ménages.

Les concessions

Six communes (Hérémece, Nendaz, Vex, Mont-Noble, Sion et St-Martin) ainsi que l'Etat du Valais pour la force hydraulique du Rhône ont octroyé trois concessions à Alpiq Suisse SA (anciennement EOS). Ces concessions, attribuées à des dates différentes, furent harmonisées avec échéance au 31 décembre 2031.

L'organisation du retour

Afin de définir ce qu'il y a lieu d'entreprendre après l'échéance des concessions, en particulier concernant l'administration, l'exploitation et la gestion de l'énergie une société simple « Dixence Cleuson 2031 » a été créée par les communautés concédantes.

Les principes directeurs de cette société simple sont les suivants :

- défendre les intérêts des citoyens et des générations futures des communautés concédantes, selon les dispositions de la loi cantonale sur les forces hydrauliques ;
- réaliser ce défi dans le cadre d'une collaboration harmonieuse entre les communautés concédantes ;
- s'inspirer des lignes de conduites définies par l'Etat du Valais pour la mise en œuvre de la Stratégie force hydraulique du Canton ;
- prendre en compte la plate-forme cantonale de commercialisation de l'énergie en cours de discussion par des acteurs de l'économie électrique valaisanne ;
- s'appuyer sur les connaissances de l'aménagement du concessionnaire actuel ;
- distinguer les rôles de concédant et de concessionnaire ;
- tenir compte des concessions et conventions existantes ;
- prendre en compte le caractère particulier du retour de Dixence – Cleuson, du fait de l'imbrication de cet aménagement dans le complexe de Grande-Dixence ;
- garantir une communication régulière sur l'avancement du projet et de ses orientations aux communautés concédantes.

La gouvernance de la société est structurée en 3 niveaux, soit la commission intercommunale du retour (CIR), le comité de pilotage (COPIL) et le groupe de travail (GT). La CIR se compose d'un délégué de chaque communauté concédante. Quant au COPIL, qui assure la gestion opérationnelle du projet, sa composition est la suivante :

- **Président:** M. Grégory Logean (Président d'Hérémence)
- **Vice-Président:** M. Frédéric Fragnière (Président de Nendaz)
- **Membre:** Mme Régine Favre (conseillère communale d'Hérémence)
- **Membre:** M. Philippe Varone (représentant des 4 communes concédantes avec participation < 10 %)
- **Membre:** M. Pascal Hänggi (représentant de l'Etat du Valais, avec voix consultative)

Le COPIL pourra s'appuyer sur les compétences du groupe de travail qui est constitué, à titre permanent, des experts des communautés concédantes, soit Messieurs Patrick Pralong, Eric Wuilloud, Albert Fournier et Raphaël Morisod. Des spécialistes en fonctions des besoins et des compétences recherchées viendront compléter ce quatuor. Les représentants des autres acteurs (dont FMV, OIKEN, SEIC ainsi que le concessionnaire actuel ALPIQ) y seront invités en fonction des besoins et des thématiques abordées.

Informations complémentaires

Grégory Logean

Président de Dixence – Cleuson 2031

president@heremence.ch / 079 282 08 86

Joël Fournier

Chef de service de l'énergie et des forces hydrauliques

joel.fournier@admin.vs.ch / 027 606 31 05

Annexe : Présentation projetée lors de la conférence de presse.